

Répression aquatique

Autor(en): **Della Casa, Francesco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 09: **Les dents de la ville**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-99205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

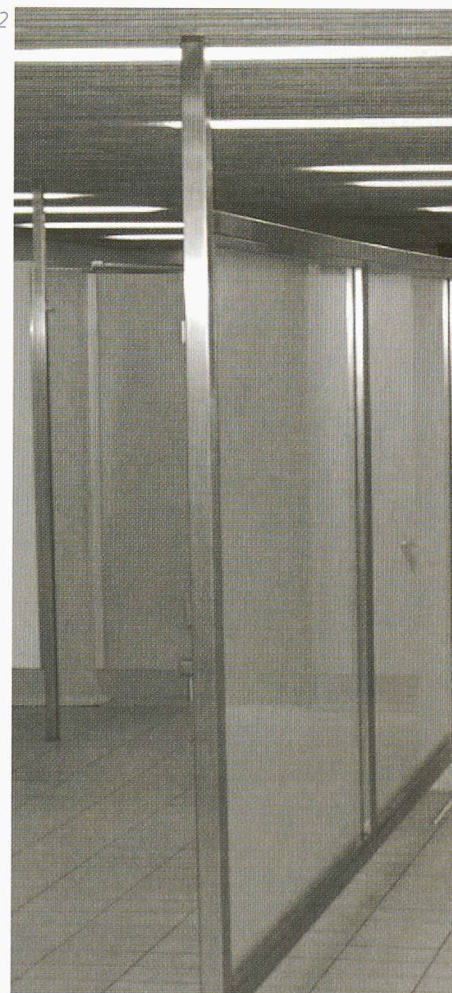
Répression **aquatique**

ARCHITECTURE

À la piscine de Mon-Repos à Lausanne, les plaisirs du bain se limiteront bientôt à l'entraînement physique. L'hédonisme y est en effet aujourd'hui bridé: la douche sans maillot est désormais prohibée!

Dans son ouvrage « Histoire des bains - Cent ans de baignade dans nos lacs », publié à Genève en 1996, Jean-Claude Vernex retrace l'évolution des règles et interdits relatifs à la nudité des corps. Ceux-ci sont soumis aux influences antagonistes de la morale calviniste, des principes hygiénistes promus par le Baron de Coubertin et de l'impulsion progressiste générée par la clientèle des grands hôtels. Il en résulte néanmoins une libéralisation graduelle des mœurs dans les bains publics, qui atteint son climax en 1987, quand Genève autorise le bain de soleil en monokini.

2



1

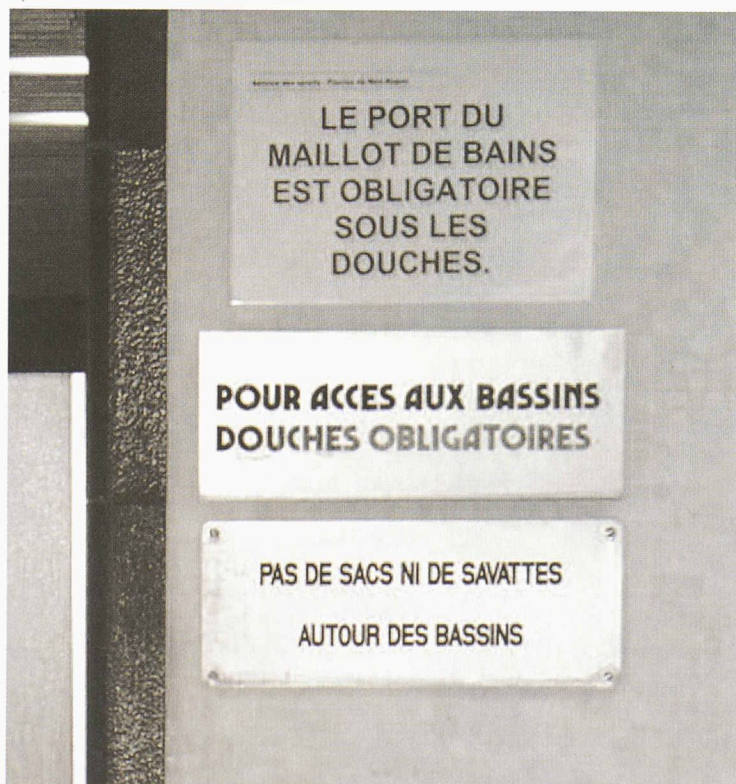
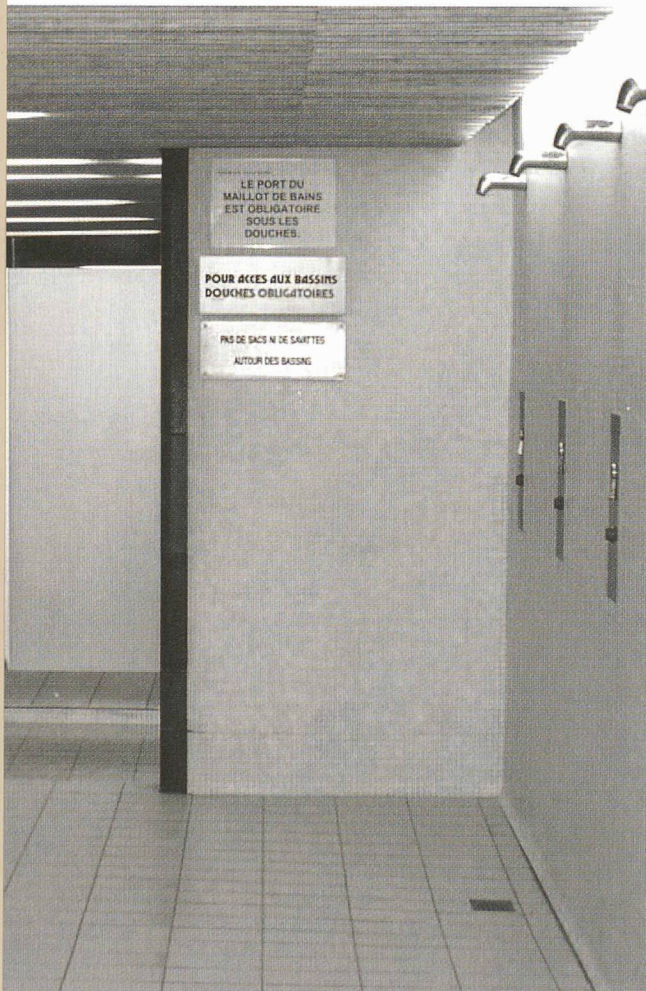


Fig. 1 : Depuis 1972, date de l'inauguration de la piscine de Mon-Repos à Lausanne, les panneaux d'interdiction illustrent le retour à une crispation morale : aux prescriptions d'ordre hygiéniste succèdent des prescriptions dites de bienséance.

Fig. 2 : Pour voiler la nudité d'éventuels contrevenants, on a érigé des panneaux de verre opalisé.

(Photos Francesco Della Casa)



Toutefois, un repli répressif semble s'établir. La piscine couverte de Mon-Repos, à Lausanne, vient d'adopter un règlement interdisant l'usage des douches sans maillot de bain (fig. 1). Amorcée dans le vestiaire des dames - et bientôt soulignée par l'érection d'une paroi de verre opalisé destinée à voiler la nudité d'éventuelles contrevenantes (fig. 2) -, cette restriction n'a pas tardé, au nom sans doute d'un scrupuleux respect de l'égalité des droits et devoirs, à faire également son apparition dans le vestiaire des messieurs.

Intriguée par cette limitation, une cliente de l'établissement, géographe de son état, interrogea les responsables d'exploitation, qui se justifièrent par l'émergence d'un phénomène nouveau : quelques mères de famille, sans doute inquiètes devant la menace d'une expansion galopante de la pédophilie, préfèrent garder un œil vigilant sur leurs rejetons mâles, qu'elles emmènent avec elles dans les vestiaires pour dames. Pour la direction de la piscine, il importait donc de contrarier la curiosité innocente de ces esthètes, clandestins malgré eux.

Par courrier, le chef de service précisa ensuite à cette cliente que le statut d'établissement public de la piscine de Mon Repos incite ses responsables à « assurer à chaque utilisateur les meilleures conditions de bienséance, d'hygiène et de confort, tout en prévenant les situations susceptibles de porter atteinte à la morale ». D'une manière parfaitement insidieuse, le pouvoir administratif impose ainsi l'idée que la nudité, fût-ce pour prendre une douche dans un vestiaire idoine, est source de scandale.

Francesco Della Casa